



## Un propriétaire peut-il facturer un dégat comme cela le chante ?

Par **blueangel**, le **20/10/2008** à **22:27**

Bonjour,  
Un pied de mon BZ a déchiré le linoléum premier prix d'une chambre de ma précédente location.  
Le propriétaire a fait remplacer le lino par une société et a déduit le montant de la facture de la caution. Je voudrais savoir si mon ancien propriétaire devait me faire voir un devis avant de faire la réparation ou si il peut choisir n'importe quelle société pour réparer le linoléum bas de gamme (des traces apparaissent rien qu'en frottant une saleté tenasse).  
Par avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **09:25**

Si ces dégats ont été mentionnés sur l'état des lieux de sortie, oui. Il vous a adressé la facture pour justifier et il a, en cela, appliqué la loi.